



République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTRODAT

Séance du mercredi 09 novembre 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 28/10/2022

date d'affichage : 28/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance :

2022D065 - Objet : Changement des horaires de l'éclairage public

Suite au débat relatif à la recherche d'économie d'énergie qui a lieu à l'issue du Conseil Municipal du 25 Octobre 2022, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Les nouveaux horaires préconisés sont :

Période hivernale : 6H30 allumage
21H00 extinction

Période estivale : 6H30 allumage
23H00 extinction

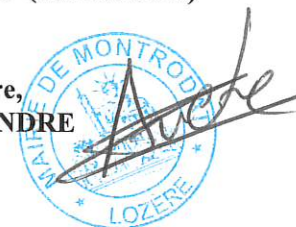
Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les changements d'horaire d'allumage et d'extinction de l'éclairage public

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**La Secrétaire de séance,
Marie-Laure PRADEILLES**

**Le Maire,
Rémi ANDRE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____